

MAIRIE D'HERVILLY-MONTIGNY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL

Du Jeudi 20 avril 2023 à 18h30

Présents : M. Gaëtan DODRÉ, M. Ludovic BONNEL, Mme Angélique CARLIER, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, M. Grégory CARLIER, Mme Christine COQUELLE, Mme Martine CAILLET, M. Emmanuel SARRAZIN

Absents excusés : M. Benoît BALLUET, Mme Elisa DROY

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu de réunion.

I) Compte rendu des différentes commissions

CCHS :

Présentation du projet d'extension du siège social de la CCHS par Astelle Architecture.

Lancement d'une consultation portant sur la construction d'un hangar à avions au droit de l'aérodrome PERONNE / SAINT QUENTIN, situé à MONCHY LAGACHE.

Ressources Humaines : Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens ou d'agent de maîtrise ayant la fonction de responsable des services techniques.

2 postes non permanents Parcours Emploi Compétences à temps non complet sur la base de 30/30^{ième} sur le poste de gardiens de déchèteries pour aider les gardiens titulaires à compter du 1er janvier 2023.

Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique faisant fonction de responsable des services techniques à compter du 1^{er} mars 2023

La Chambre d'agriculture lance un appel à projet : « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Le contexte climatique, les ressources locales et la demande de relocalisation des productions, font de la Somme le territoire idéal pour le développement d'un bassin de productions à haute valeur ajoutée. Il s'agit notamment de développer des unités de productions maraichères

innovantes dans différents territoires. Le site d'Estrées Mons est retenu comme démonstrateurs, pour la production de légumes du soleil.

Projet de pôle culturel : Une consultation a été lancée pour une étude de programmation pour la réalisation d'un pôle culturel sur le territoire communautaire. La première partie de l'étude vise à élaborer un diagnostic complet de l'offre culturelle sur le territoire et à rédiger le projet culturel scientifique éducatif et social du futur équipement, et ce, en prévision de l'étude de préprogrammation et de programmation.

Administration Générale - Création d'une commission travaux et dissolution du syndicat d'aides ménagères du canton de Combles.

Ressources Humaines : Instauration d'un système d'astreinte pour le service d'aides à domicile

Signature d'un devis pour l'achat de deux lames de déneigement pour un montant de 12 264,00 € HT (entreprise AGRI SANTERRE).

Ecole de musique : Versement de subvention : il est proposé à l'assemblée de verser un acompte aux écoles de musique, afin de ne pas mettre en difficulté leurs finances, et en particulier celles fonctionnant selon un mode associatif.

Sur la base des effectifs de l'an dernier, il est proposé de verser les sommes suivantes :

- Ecole de musique du canton de Combles : 6 000€
- Ecole de musique de Péronne : 34 000€
- Ecole de musique d'Epehy : 15 000€

Déchèterie : Sur proposition de la commission environnement, il est proposé d'augmenter les tarifs pour les professionnels, qui effectuent des dépôts en déchèterie, à compter du 1er mai 2023

SISCO :

Délibération du choix d'une méthode d'évaluation des provisions (25% pour un an, 50% deux ans, 75% trois ans, 100% 4 ans).

Projet Musique 2023 : accepté à l'unanimité. Montant total de la prestation 3100 €

Projet cycle 2 : 16 interventions de 3 créneaux de 45 minutes

Projet cycle 3 : 16 interventions de 2 créneaux de 45 minutes

Projet aide aux devoirs : un sondage va être proposé aux parents. Le SISCO va étudier la faisabilité de ce projet malgré plusieurs contraintes humaines et financières.

Renouvellement de la convention avec Vacances Plurielles (centre de loisirs et mercredis détente). Afin de bénéficier d'une participation financière de la Commune, les parents devront en faire la demande directement en Mairie.

Signature d'une convention de recouvrement, notamment pour les sommes inférieures à 15 €.

Bilan tarif social : Demande de subvention en cours pour l'année 2022 pour un montant de 11625 €.

Organisation du temps scolaire : le SISCO vote à l'unanimité le maintien du temps scolaire à 4 jours.

Conseil d'école :

Organisation du temps scolaire : M Girardin explique qu'actuellement nous fonctionnons sur une semaine de 4 jours soit huit demi-journées car une dérogation avait été accordée. Pour continuer à fonctionner ainsi, il faut faire une demande de renouvellement qui sera valable 3 ans.

Point sur l'évaluation des élèves.

Sorties scolaires :

- Roisel élémentaire : Samara ou Planétarium de Villeneuve d'Ascq
- Maternelle de BERNES : Le 19 juin, les deux classes se rendront à la ferme pédagogique de BESME dans l'Aisne.
- Ecole maternelle de Roisel : Zoo d'Amiens et Forêt de Frémontiers

Projets et actions pédagogiques passés et à venir: Projet Musique, Projet Cross, Projet littéraire, Médiathèque, Piscine, Escape Game, Diététicienne, journée USEP, intervention infirmière scolaire, Projet Carnaval...

Achat de calculatrices et clés USB pour les CM2 : M Girardin explique que la coopérative scolaire ne peut pas se substituer à la FCPE qui faisait beaucoup pour les écoles et ne peut pas non plus mener toutes les actions qui étaient réalisées. Mme Mordacq ainsi que les maires présents répondent qu'ils devront en discuter ensemble lors d'une prochaine réunion de SISCO.

II) Vote du compte de gestion et du compte Administratif 2022

Après lecture et explication du Compte Administratif et du compte de gestion 2021, Monsieur le Maire donne à M. Maurice ROGER la Présidence de la séance pendant la durée du vote. A noter un résultat de clôture excédentaire de +117 731 €. Compte administratif adoptée à l'unanimité par les conseillers présents. M. DODRE reprend la présidence et remercie les conseillers pour le vote du compte administratif.

III) Vote de la fiscalité locale

Comme évoqué lors de la dernière cérémonie des vœux, Monsieur le Maire ne souhaite pas d'augmentation des impôts locaux. Pour rappel, les taux communaux restent moins élevés que la moyenne départementale. L'objectif est de maintenir cette ligne de conduite. Le produit total attendu de

ces taxes s'élève à 65 537 €. Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, décide favorablement à l'unanimité cette délibération.

IV) Vote du budget primitif 2023

Après explications de la répartition de notre budget en fonction des différentes imputations comptables et en tenant compte des différents projets à venir, le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

V) 8 Mai

La cérémonie aura lieu au monument aux morts à 11h00 suivi d'un dépôt de gerbe et d'un verre de l'amitié à la salle de motricité. Des gourmandises seront proposées à l'ensemble des convives.

VI) Questions diverses

Chemin de la Vallée : La chaussée se détériore, une restauration du chemin est à prévoir.

Fibre optique : Installation du nœud de raccordement, point névralgique du réseau fibre optique qui alimentera chaque foyer.



La séance est levée à 20h50